



DCM DU 28 SEPTEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.265

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **28 septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 22 septembre 2023 - **Date d'affichage** : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Elsa ROUSSEL, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

6 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Jean-Christophe GILBERT et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

6 pouvoirs : M. Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Lydia MÉRET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE COMMUN : REALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et plus particulièrement l'article L.2113-6 ;

VU l'arrêté du 15 juin 2021 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les achats entre collectivités ;

Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins pour la réalisation de diagnostics amiante et diagnostics d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Elles ont convenu, dans une logique de mutualisation, de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la Commande Publique.

Ainsi, Liffré-Cormier Communauté propose de lancer un marché mutualisé de diagnostic amiante et HAP auprès de ses communes membres. Le marché aura une durée d'un an renouvelable 3 fois.

La convention de groupement de commandes prévoit que, pour ce marché, Liffré-Cormier Communauté est désignée Coordonnateur du groupement. Il est convenu que le Coordonnateur organise la consultation, puis chaque membre signera, notifiera et suivra l'exécution de son propre marché.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Liffré au groupement de commandes pour le marché de diagnostic amiante et HAP sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté ;
- **APPROUVE** la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes ainsi que les futurs éventuels avenants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché et l'ensemble des pièces qui seront nécessaires pour sa bonne exécution.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr